

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

OBJET :

Constitution de la commission communale d'accessibilité

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°20

EXPOSE DES MOTIFS

La loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose l'obligation pour les communes de 5 000 habitants et plus, d'instituer une Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les compétences de cette commission sont définies par l'article 46 de ladite loi, lequel constitue le nouvel article L2143 - 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir pour ce qui incombe la ville d'Essey-lès-Nancy :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics,
- établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal,
- faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres pris notamment parmi les représentants :

- de la commune, soit 5 sièges,
- des associations d'usagers, soit 1 siège,
- des associations représentant les personnes handicapées, soit 4 sièges.

Afin d'assister la commission dans son fonctionnement et ses travaux, M. le Maire désigne les fonctionnaires compétents pris parmi le personnel communal.

Pour tout sujet évoqué, nécessitant des connaissances dans des domaines précis, M. le Maire pourra inviter toute personne en capacité de fournir des éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux.

PROPOSITION

Il est demandé au Conseil Municipal d'instituer ladite commission selon la composition ci-dessus et de désigner les 5 membres représentant la commune à la représentation proportionnelle au plus fort reste, soit :

- 4 membres de la liste « Un maire pour Essey »
- 1 membre de la liste « Essey ensemble ».

Monsieur le Maire sollicite les 2 listes en présence, afin qu'elles lui proposent des candidats.

DELIBERATION

La liste « Un maire pour Essey » propose les candidatures de MME Nadine CADET, M. Pierre BRUNE, MME Isabelle BLONDELET et MME Elise DROUVILLE.

La liste « Essey ensemble » propose la candidature de M. Jean-Louis KATZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les candidatures proposées.

Sont désignés membres de la Commission communale d'accessibilité :

MME Nadine CADET, M. Pierre BRUNE, MME Isabelle BLONDELET et MME Elise DROUVILLE et M. Jean-Louis KATZ.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 juin 2020.

Extrait conforme

 Le Maire,
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	2 juin 2020
- Convocation distribuée le :	2 juin 2020
- Affichage du compte-rendu le :	12 juin 2020
- Affichage du procès-verbal le :	10 juillet 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIR

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME Nadine CADET

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire